

Etablissements publics

Arrêté du 30 avril 2001 modifiant l'arrêté du 18 mai 1998 portant nomination au comité technique paritaire central du Parc des Ecrins

NOR : ATEN0100135A

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 9 avril 1984 portant création de comités techniques paritaires centraux dans les parcs nationaux ;
Vu l'arrêté du 26 mars 1998 relatif à la représentation du personnel au comité technique paritaire central du Parc national des Ecrins ;
Vu l'arrêté du 18 mai 1998 portant nomination au comité technique paritaire central du Parc national des Ecrins ;
Vu les arrêtés du 11 juin 1998, du 10 juillet 2000 et du 12 décembre 2000 modifiant l'arrêté du 18 mai 1998 portant nomination au comité technique paritaire central du Parc national des Ecrins ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 18 mai 1998 portant nomination au comité technique paritaire central du Parc national des Ecrins est modifié comme suit :

« A. - Représentants de l'administration : »

Membres titulaires :

M. Sommier (Michel), directeur, président, en remplacement de M. Traub (Philippe) ;

M. Cortot (Hervé), chef du service scientifique, en remplacement de M. Tron (Lucien) ;

Article 2

La directrice de la nature et des paysages est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 30 avril 2001.

*La ministre de l'aménagement du territoire
et de l'environnement,*

Pour la ministre et par délégation :

Par empêchement

de la directrice de la nature et des paysages :

*L'ingénieur en chef du génie rural
des eaux et des forêts*

*chargé de la sous-direction des espaces
naturels,*

J.-M. Michel